

Arrêté n° 542 MEF/IGF du 30 NOV 2011 portant désignation  
des membres du Comité de Suivi des Remboursements de Crédits de  
TVA

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la loi n°59-249 du 31 décembre 1959 portant loi organique des finances et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Code général des impôts notamment en ses articles 382 et 383 ;
- Vu l'ordonnance n°2006-234 du 02 août 2006 portant Budget de l'Etat pour la gestion 2006 notamment l'article 7 de son annexe fiscale tel que modifié par l'Ordonnance n°2011-121 du 22 juin 2011 portant Budget de l'Etat pour la gestion 2011 en son article 12 ;
- Vu le décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection Générale du Ministère de l'Economie et des Finances et abrogeant le Décret n°99-252 du 25 mars 1999.
- Vu le décret n°2010-01 du 04 décembre 2010 portant Nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2011-101 du 1<sup>er</sup> juin 2011 portant Nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011-118 du 22 juin 2011 portant Attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret 2011-222 du 07 septembre 2011 portant Organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu l'arrêté n°053/MEMEF/DGTCP du 24 février 2004 fixant les modalités de fonctionnement des régies de recettes et d'avances de l'Etat, des établissements publics nationaux et des projets d'investissement et les modalités de détermination du montant du cautionnement et de l'indemnité de responsabilité des régisseurs ;

- Vu l'arrêté n°0241/MDPMEF/DGI/DGTCP du 10 août 2006 portant modalités d'application de la procédure de remboursement des crédits de TVA ;
- Vu l'arrêté n°0242/MDPMEF/DGTCP/DGI/PGT du 10 août 2006 portant Création d'une Régie d'avances au sein du Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances pour le remboursement des crédits de TVA ;
- Vu l'arrêté n°194/MEF/DGTCP/DGI du 16 juillet 2007 fixant le pourcentage des recettes de la TVA affectées au remboursement des crédits de TVA ;
- Vu l'arrêté n°252/MEF/IGF du 07 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi des remboursements de crédits de TVA en son article 4.3 ;
- Vu les nécessités de services ;

## **ARRETE :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Désignation des membres du Comité**

**Sont désignés membres principaux du Comité de Suivi des Remboursements de Crédits de TVA, les personnes ci-après :**

- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances
  - Direction Générale des Impôts : M. Bruno KANGA ;
  - Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique :  
M. Denis AKA AKA ;
  - Direction Générale des Douanes : Colonel Mariam COULIBALY.
  
- Au titre de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)
  - M. Pacôme MONDON ;
  - M. Dominique TATY ;
  - Mme Rose DON MELLO.


Sont désignés membres suppléants du Comité de Suivi des Remboursements de Crédits de TVA, les personnes ci-après :

- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances
  - Direction Générale des Impôts : M. Okpo DALI ;
  - Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique : Mme ANOMA née Aïssatou SYLLA ;
  - Direction Générale des Douanes : Colonel Victor ASSEMIAN.
  
- Au titre de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)
  - M. Lenzeni COULIBALY;
  - M. Auguste YEPIE ;
  - Mme Alice Anthony DIOMANDE.

## Article 2 : Disposition finale

L'Inspecteur Général des Finances, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, le Directeur Général des Impôts et le Directeur Général des Douanes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 30 NOV 2011



DIBY Koffi Charles

### Ampliations

Primature	1
Tous les Ministères	1
IGF	1
DGTCP	1
DGI	1
DGD	1
DGBF	1
DCF	1
JORCI	1
Archives	1